

## Au sommaire de ce numéro :

Le mot du maire	p. 1		
Démocratie représentative et			
élections	p. 2		
Avancement des travaux	p. 3		
Extraits des réunions des conseil			
municipaux p. 4, 5,	6&7		
Bilan d'étape pour le P.L.U. Un po	oint		
sur les transports scolaires	p. 8		
Retour sur les festivités passées	p. 9		
Environnement, journée jardinage			
repas des anciens,			
Calendrier comité des fêtes	p. 10		
Salon du livre, nouvel artisan			
Soirée enfants du monde	p. 11		
Quand la sorcellerie frappait à n	otre		
porte p. 12	& 13		
Des Islois s'exportent	p. 14		
Joies et peines	p. 14		

Réglementation vie pratique

Informations utiles

p. 15

p. 16

Cher(e)s ami(e)s Isloises et Islois,

C'est avec un grand plaisir que je vous ai accueilli pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce fut l'occasion de partager un moment privilégié de rencontre et de convivialité.

Avec cette nouvelle année qui commence se renouvelle l'espoir d'un monde meilleur. Comment le fonder toutefois à la lumière des multiples dérèglements (sociaux, économiques et environnementaux) qui désormais affectent tant de composantes de notre existence ?

Notre pays traverse une grave crise. Certains de nos concitoyens nous disent leurs difficultés quotidiennes, qu'il faut savoir entendre. Un grand débat est en cours et chacun s'il le souhaite peut y participer. Un cahier de doléances a été mis à votre disposition en mairie et sur le site internet de la commune et j'ai transmis l'intégralité de ces contributions à Monsieur le préfet de l'Eure.

Mais l'inquiétude face à ces diverses situations ne doit pas nous pousser au pessimisme.

J'ai toujours été confiant et je le reste dans la capacité de l'Homme à modifier le cours des choses dans la perspective de retrouver les nécessaires équilibres sociaux, économiques et environnementaux. Partout dans le monde, des hommes et des femmes se battent et font preuve de volonté pour apporter cet espoir. Chacun d'entre nous s'y emploie et répond sans le savoir et participe souvent anonymement à des actions associatives.

C'est le sens de mon intervention (en ligne sur notre site internet) lors du grand débat auquel j'étais convié pour vous représenter en tant que maire lors de la rencontre organisée Grand Bourtheroulde avec Monsieur le Président de République. En effet, j'ai défendu la cause du bénévolat qui à mon sens doit être mieux pris en compte car en participant même modestement vous contribuez aux services publics.

Malheureusement le contexte économique a eu raison de l'énergie de nos exploitants du «Croco de l'Isle » qui a du fermer ses portes. Mais nous mettrons tout en œuvre pour assurer la pérennité de notre dernier commerce face à l'adversité en recherchant un nouvel exploitant.

Au cours de l'année passée, nous avons achevé l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a fait émerger les objectifs communaux matière de en développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social l'habitat. de de transports, d'équipements et de services ainsi que d'autres objectifs participant à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable pour les années à venir.

Il fera l'objet d'une enquête publique au printemps avant que le conseil municipal ne l'approuve définitivement. Une information la plus large sera faite afin que tous puissent y participer.

De même, les actions engagées en 2018 se concrétiseront en 2019 comme l'aménagement paysager de

la route de Vernon, la mise en place de défibrillateurs en mairie et au clos Galy pour laquelle nous avons obtenu une subvention de la CNP, mais aussi les travaux de ravalement à l'église ou encore la mise aux normes de la cuisine de la salle du Clos Galy.

Enfin, je vous réunirai prochainement pour vous présenter les compétences et les actions qui sont menées par notre intercommunalité (le cycle de l'eau : eau potable et assainissement, transports scolaires, ...). L'intercommunalité c'est avant tout être plus solidaire avec l'harmonisation des services publics de qualité et l'égal accès tarifaire des habitants du territoire.

A vous tous, cher(e)s Isloises et Islois, je souhaite que nous gardions à l'esprit le respect des autres, valeur indispensable au bien être de la vie collective la plus sereine et la plus épanouissante, en réservant si possible tous les jours, un petit bonheur simple, qui fait, je le crois le grand bonheur auquel nous aspirons tous.

Votre Maire Thibaut BEAUTÉ

## Démocratie représentative et élections

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales et cette inscription est obligatoire (L. 9 du code électoral). Toutefois, **c'est une démarche volontaire**.

Le ministère de l'intérieur met en œuvre depuis le 1er janvier 2019, une réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales et créé un répertoire électoral unique (REU) dont la gestion est confiée à l'INSEE.

### Ce qui change:

La date limite de dépôt d'une demande d'inscription, traditionnellement fixée au 31 décembre, est supprimée. Pour l'année 2019, les demandes d'inscriptions pourront être déposées jusqu'au 31 mars.

Chaque électeur se verra attribuer à vie un identifiant national d'électeur : de nouvelles cartes électorales seront donc éditées en 2019.

Les jeunes qui atteignent leur majorité entre deux tours d'un scrutin pourront voter au 2ème tour.

## Quand s'inscrire?

L'inscription doit impérativement avoir lieu :

- Pour 2019 : avant le 31 mars 2019.
- A partir de 2020 : jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin.

Deux façons de s'inscrire:

> sur Internet:

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales par Internet avec **service-public.fr**. L'inscription est plus

simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie.

La marche à suivre est très simple, gratuite et entièrement sécurisée : Il suffit de créer son compte en quelques clics sur **service-public.fr**.

Vous pourrez ensuite accéder à "Inscription sur les listes électorales" et remplir le formulaire.



Afin de procéder à l'inscription sur les listes électorales, il est nécessaire de numériser les pièces justificatives suivantes :

Un titre d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

#### > en mairie:

Vous pouvez vous inscrire toute l'année aux heures d'ouverture de la mairie. (Mercredi : 10 h 30 - 12 h Vendredi : 17 h 30 - 20 h)

Pour les personnes ne pouvant se déplacer (notamment les malades et les personnes handicapées), les demandes d'inscription peuvent être effectuées par correspondance, de préférence sous pli recommandé.

Les demandes peuvent également être déposées par un tiers dûment mandaté avec les mêmes pièces justificatives.

#### A savoir:

L'inscription est effectuée d'office, pour les personnes âgées de dix-huit ans et des personnes ayant acquis la nationalité française, par l'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) qui réalise l'inscription des personnes concernées dans le REU (Répertoire Électoral Unique) en les rattachant à leur commune de domicile.

A noter qu'à compter du 1er janvier 2019, tout électeur pourra vérifier son inscription sur les listes électorales et accéder aux données du REU le concernant via une télé procédure accessible sur service-public.fr

## Le mot de la commission travaux

## Enfouissement des réseaux

Au moment où je rédige cet article, la période des vœux bat son plein. Alors je respecte la tradition et vous présente, pour la commission travaux, nos meilleurs vœux pour une année 2019 engagée pour améliorer notre environnement et notre bien-être.

Dès le 9 janvier 2019, les riverains des rues « des Gascons et Maurice Coeuret » ont vu arriver pelles et engins de terrassement pour le début du chantier d'enfouissement du réseau électrique.

Le chantier s'échelonnera jusque courant juin selon le programme prévisionnel suivant :

- Fin des travaux de terrassement vers le 15 février ;
- Raccordement réseau Enedis prévu fin février. Une information aux riverains sera faite pour prévenir de la date de coupure du réseau public, soit environ une demi-journée.
- Les raccordements des coffrets et des riverains se fera ensuite et durera jusqu'à la fin mars. Une information et prise de rendez-vous avec chaque riverain démarrera début mars.
- Enedis déposera, au plus tard début avril, les câbles aériens.

Pour le réseau téléphonique Orange, nous ne sommes pas en mesure de vous donner une période précise d'intervention. A priori, les entreprises interviendraient sur les mois d'avril ou mai.

La dépose des poteaux est prévue au mois de juin.

Il va sans dire que ces délais sont communiqués à titre purement indicatif et dépendent de facteurs multiples : intempéries, disponibilité, congés, etc.

Cependant, sachez que le Siège 27, l'entreprise LESENS, ENEDIS, ORANGE et la municipalité font le nécessaire pour créer le moins de contraintes ou gènes possible durant la période des travaux.

Nous vous donnons rendez-vous pour la suite des travaux 2019 dans notre prochain numéro de printemps.

Thierry Lepré

Maire-adjoint aux travaux

## Rénovation du cimetière

Notre cimetière nécessitait un travail de réhabilitation afin de lui donner un aspect moins austère et un entretien plus facile. Le monument aux morts avait lui déjà fait l'objet d'une rénovation en 2015. Deux facteurs ont accéléré notre décision.

 Le cimetière est un établissement recevant du public (ERP) et donc classé comme tel, selon la règlementation relative à l'accessibilité du public.  La législation a interdit l'utilisation des pesticides sur l'espace public et notamment les cimetières.

C'est dans ce cadre que la municipalité a décidé de réaliser une première tranche de travaux d'aménagement et d'embellissement de la dernière demeure de nos aieux.

Ainsi, l'allée centrale et l'allée reliant le parking aux monuments aux morts ont vu le gravillon remplacé par un béton désactivé permettant un cheminant en toute sécurité.



Après un travail soigné, les tombes protégées



notre cimetière a fait « peau neuve »

De part et d'autre de l'allée centrale et entre les espaces interstitiels situés entre les tombes un substrat a été mis en place pour accueillir des plantes vivaces tapissantes (Sédum).

D'autres plantations seront réalisées bientôt pour embellir ce lieu de recueillement.



Ces travaux se sont élevés à 30 763,50 € et nous avons bénéficié d'un financement de S.N.A. à hauteur de 6 000 € pour la démarche de développement durable qui verra l'engazonnement des allées restantes.

Enfin, la réflexion se poursuit pour répondre à la demande de columbarium dont l'implantation nécessitera d'identifier un lieu. De même, il conviendra d'engager les démarches pour la reprise des concessions abandonnées et devenues dangereuses.

## Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus quatre conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, les grandes lignes des trois procès verbaux validés par notre assemblée communale. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces procès verbaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

### I/ Finances et administration générale

### 1. Approbation des Procès-verbaux du SIEGE 27 :

M. Thierry LEPRE, délégué au SIEGE pour la commune, présente au Conseil Municipal le procès-verbal du 26 mai 2018 relatant les décisions prises par le Conseil Syndical.

M. Thierry LEPRE ajoute que toutes les lampes à vapeur de mercure de la commune ont été remplacées par des lampes à sodium pour un éclairage plus intense et à coût moindre. (15 X 2018).

Le CM du 28/01/2019 adopte, de même le PV du SIEGE du 1er décembre 2018, présenté cette fois par M. le maire.

### 2. <u>Travaux d'enfouissement des réseaux rue Maurice</u> Coeuret : convention financière avec le SIEGE

Le conseil municipal du 19/02/2018, a voté l'enfouissement des réseaux rue des Gascons. Après étude, le SIEGE propose, par cohérence technique, d'étendre cette opération à la rue Maurice Coeuret.

Pour les deux rues, la participation de la commune s'élève à 20% du coût total des travaux, le reste étant financé par le SIEGE. Au final, l'opération reviendra à 11.000 € en investissement et 14.000 € en fonctionnement, montants ajustés in fine sur le coût réel des travaux réalisés.

Lors des travaux, un fourreau surnuméraire pour la fibre optique sera posé.

Dans la programmation des travaux du SIEGE, le Conseil souhaite voir retenue la rue Georges Clergeot pour 2020. (12 XI 2018)

## 3. Convention entre la commune et Orange régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications

Lors des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications, seront posés un ou plusieurs fourreaux dédiés au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (Fibre optique). Deux options de propriété et de gestion sont envisageables :

**Option A:** La propriété des installations souterraines de communications électroniques revient à la commune contre un loyer (0,50 €/ml en 2013), versé par Orange pour l'usage des réseaux. En contrepartie la commune doit assurer l'entretien et la maintenance des installations.

**Option B**: La propriété des installations revient à l'opérateur Orange. Dans ce cas, c'est Orange qui assurera l'entretien du

fourreau et des installations créées. La commune s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance lorsque la fibre optique sera implantée (0,15 €/ml en 2013).

Bien entendu, la municipalité disposera d'un droit d'usage du fourreau pour le déploiement de la fibre optique : Orange s'engagera à mettre à disposition le fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement.

Après discussion, c'est l'option B qui est retenue, à l'unanimité, par le Conseil Municipal (12 XI 2018)

#### 4. Mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C

Le nouveau Régime Indemnitaire des agents publics, tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), récemment mis en place pour la fonction publique de l'Etat, se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement. Il se compose en deux parties :

- L'Indemnité tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise (IFSE), versée annuellement à l'agent.
- Le **C**omplément Indemnitaire de l'**A**gent, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), qui peut être versé annuellement en une ou deux fois, sans être reconductible de manière automatique d'une année sur l'autre. Le versement du CIA est apprécié au regard de l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Jusqu'à présent, la commune versait à ses agents l'équivalent d'un 13ème mois. M. le maire propose de reconduire le principe de l'ancien dispositif en le convertissant selon les nouvelles modalités. Au cours de la discussion, les conseillers plaident pour une gratification liée à l'investissement de l'agent au-delà du 13ème mois.

Le principe du RIFSEEP étant adopté, à l'unanimité, M. le Maire fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chacune de ses composantes. (12 XI 2018)

# 5. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents : Convention maintien de salaire/prévoyance

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents.

Les agents restent libres de s'assurer ou pas contre la perte de salaire en cas de longue maladie ou d'accident du travail (pour une indemnisation à 95% du salaire net ; d'autres garanties peuvent être souscrites par les agents : ex. capital décès). La municipalité en tant qu'employeur peut participer aux frais de souscription, montant qui vient en déduction du montant à payer par les salariés.

## Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (4 voix contre; 4 abstentions; 5 pour) décide de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité et fixe à 5 € le montant unitaire brut de sa participation, par agent et par mois, à compter du premier janvier 2019. (12 XI 2018).

Suite aux précisions apportées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure, le vote de cette participation est définitivement acté par une délibération du CM du 28 janvier 2019 pour une durée de 6 ans. (28 I 2019)

## 6. Fonds de concours SNA 2019:

M. le Maire présente le dispositif de subventionnement mis en place par SNA pour aider les communes à investir. Dans ce cadre, le conseil municipal propose de présenter au titre de 2019, le projet de mise en accessibilité extérieure de la mairie et d'aménagement des abords, opération que la commune ne peut porter seule. Le projet consiste en la réalisation d'un cheminement piéton accessible aux PMR, avec la création d'une place de parking PMR. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à : 24 000 € TTC.

Dépenses	TTC	Ressources	Montant	%
Travaux	24 000	FDC SNA	6 000	20%
		Commune	18 000	80%
TOTAUX	24 000	TOTAUX	24 000	

(15 X 2018)

#### 7. Sponsoring « 4 L Trophy »

M. Thomas GUILLAUMET, habitant de notre commune, a déposé une demande de sponsoring pour le rallye 4 L Trophy qui aura lieu du 21 février au 3 mars 2019.

Ce raid, effectué par des étudiants, consiste à parcourir en 4L 6000 kilomètres de routes et de pistes à travers la France, l'Espagne et le Maroc. Au-delà de l'aventure, le 4L Trophy permet aussi la rencontre des populations locales. Tous les équipages embarquent des fournitures scolaires destinées aux enfants du sud marocain.

A la majorité (1 abstention), le Conseil municipal propose de soutenir le projet de M. GUILLAUMET en l'aidant à réunir le matériel manquant pour son véhicule. (voir art. p 14 )(15 X 2018)

## 8. <u>Consultation de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la mairie</u>

Depuis le 1er janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou réaliser l'accessibilité de son établissement dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005.

Un Ad'AP correspond à un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé, en contrepartie de la levée des sanctions liées au retard d'équipement. C'est dans ce cadre que la commune s'est engagée afin de pouvoir étaler dans le temps les frais liés à l'obligation de mise en conformité portée par la loi de 2005.

Afin de tenir cet engagement, M. le maire propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin d'étudier la faisabilité des travaux nécessaires et d'en connaître le coût. (12 XI 2018)

## 9. <u>Consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du</u> bâtiment supérieur de l'école en logement (s)

L'ancien bâtiment de l'école possède au 1er étage un logement qui était autrefois destiné au directeur de l'école puis à l'instituteur. À ce jour ce logement est inoccupé et nécessite une remise en état. Par ailleurs, le rez-de-chaussée n'est plus affecté à l'école et pourrait trouver une autre destination (logement ou bibliothèque).

Afin de mieux cerner les coûts de ces aménagements, M. le Maire propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. (12 XI 2018)

# 10. Consultation de maîtrise d'œuvre pour la création de logements dans le bâtiment sud de la ferme rue Georges Clergeot.

La commune a acquis la ferme sise rue Georges Clergeot notamment pour répondre à un besoin de logements locatifs identifié par le diagnostic du PLU. Cet édifice, très ancien (18ème pour partie), pourrait faire l'objet d'une réhabilitation exemplaire de valorisation des techniques anciennes. Afin de mieux cerner les coûts de ces aménagements, M. le Maire propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création de logements locatifs. (12 XI 2018)

## 11. Consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment annexe de la mairie

À la demande de Mme Catherine de La Brosse, une consultation supplémentaire est ajoutée concernant le bâtiment annexe de la mairie. À ce jour, ce petit bâtiment est affecté comme atelier et pour le remisage des équipements. Cet édifice ancien pourrait faire l'objet d'une réhabilitation et devenir un lieu partagé d'accueil culturel voire une extension de la bibliothèque municipale. Afin de mieux cerner les coûts de ces aménagements, M. le Maire propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire indique que d'autres consultations de maîtrise d'œuvre pourront être lancées afin de mieux identifier les coûts de nos projets facilitant nos décisions.

Mme Roselyne LARDY, adjointe au budget, précise que ces études de maîtrise d'œuvre se feront en fonction de nos moyens budgétaires. (12 XI 2018)

## Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

#### 12. Résiliation anticipée du bail avec la société SAS BREC

M. le Maire expose au Conseil Municipal les éléments conjoncturels qui ont amené la SAS BREC à mettre fin à son activité commerciale au *Croco de l'Isle*. La commune va rapidement engager des démarches afin de redonner une activité à ce commerce en recherchant un nouvel exploitant.

Après de nombreux échanges, priorité est donnée à la mise en œuvre des conditions de sortie du bail en cours et de l'état des lieux. Un groupe de travail composé de MM. Thierry LEPRÉ, Charles MAILLARD, et Alain SILLIAU en charge d'engager les négociations de sortie de bail avec la SAS BREC est constitué. (28 I 2019)

#### 13. Adhésion à la fondation du patrimoine

M. le Maire propose que la commune devienne adhérente de la *Fondation du patrimoine*, première organisation privée de France dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité. Cette adhésion permettra de développer le financement local en partenariat grâce aux outils de défiscalisation et de préserver ainsi notre patrimoine mobilier et immobilier. Disposer de l'ensemble des outils de la Fondation devrait permettre à notre commune de développer son territoire en valorisant son patrimoine. La fondation réalise notamment l'opération « Pierre en lumière » dans l'Eure en partenariat avec le département. Après discussion, le Conseil, adopte, à l'unanimité, le principe de l'adhésion à la fondation du patrimoine. (28 I 2019)

## 14. <u>Indemnité de fonction des Adjoints – annule et remplace</u> la délibération n°9 ter du 28/03/14

Vu les arrêtés de délégation de fonction en date du 28 mars 2014 consentis par M. le Maire, il convient de modifier la délibération initiale qui mentionnait « l'échelle indiciaire en vigueur » alors qu'il est souhaitable de faire référence à « l'indice brut terminal », ceci afin d'éviter d'avoir à délibérer à chaque modification éventuelle de ladite échelle indiciaire.

Pour rappel, le Conseil a souhaité diviser entre les 4 adjoints, les indemnités allouées aux 3 adjoints (8.25%) lors de la précédente municipalité.

Les indemnités des Adjoints étant calculées par référence aux indices de l'échelle de traitements des fonctionnaires de l'Etat, les augmentations qui viendraient à se produire seront répercutées automatiquement.

Cette nouvelle disposition est votée à l'unanimité des présents, les adjoints ayant quitté la salle n'ont pas pris part au vote. (28 l 2019)

### 15. Modification statutaire de SNA

Après présentation par M. le Maire présente du rapport concernant la modification des statuts de Seine Normandie Agglomération, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés. Le détail des nouvelles dispositions est consultable en mairie. (28 I 2019)

## 16. Remboursement partiel du solde de la réservation de la salle des Fêtes « le Clos Galy »

Suite aux incidents électriques rencontrés lors du weekend des 10 et 11 novembre 2018, le Conseil municipal décide de rembourser, à titre de dédommagement, 50% du montant de la location au locataire de la salle municipale. (28 I 2019)

#### II/ Environnement et Travaux

#### 1. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme :

Par délibération du 1er juillet 2015, le conseil municipal de Notre-Dame de l'Isle a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) car il est apparu nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

M. le maire propose à l'assemblée un rappel des actions engagées et des objectifs poursuivis : les documents essentiels sont présentés et annexés au Procès-verbal du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure. Il confirme, par ailleurs, avoir appliqué au plan local d'urbanisme son contenu modernisé, c'est-à-dire l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme. En conséquence, le Conseil décide d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune Notre-Dame de l'Isle et précise que, selon les termes de la loi, le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées :

- M. le Préfet de l'Eure ;
- MM. les présidents des conseils régional et départemental ;
- MM. les présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture;
- M. le président de Seine Normandie Agglomération ;
- L'autorité compétente en matière des transports urbains (Conseil départemental) ;
- Mmes et MM. les présidents des établissements publics de coopération intercommunale voisins ;
- Mmes et MM. les maires des communes limitrophes qui en ont fait la demande.

Tous les autres organismes auxquels il est nécessaire de transmettre le plan local d'urbanisme. (15 X 2018)

# 2. <u>Dossier d'enquête publique sur l'implantation d'un parc photovoltaïque à la Chapelle Longueville et Saint Etienne</u> sous Bailleul.

M. le Maire informe le Conseil que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site du CNPP. (15 X 2018)

## Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

#### 3. Lancement du P.L.U. de La Chapelle-Longueville

Le Conseil est informé que commune de La chapelle Longueville a lancé la révision de son PLU. (15 X 2018)

### 4. Déménagement de la bibliothèque

Compte tenu de l'obligation de mettre en accessibilité la mairie avant la fin du mandat, un déménagement momentané de la bibliothèque doit être envisagé, le bâtiment de l'ancienne école étant disponible dès maintenant.

Dans cette hypothèse, M. Lacaille demande que l'on trouve une solution pour ne pas réduire la surface de la cour de récréation.

Mme de la Brosse pense que le projet global doit être abordé et pas seulement le déménagement de la bibliothèque. Il faudrait construire un schéma d'ensemble et le voter

Une discussion s'ensuit sur la création d'une maison médicale ou paramédicale, d'une crèche familiale et sur un centre artisanal à la ferme Baudot.

M. le maire estime préférable d'attendre le résultat des consultations avant le déménagement opérationnel de la bibliothèque. (12 XI 2018)

#### III/ Education, Culture, Solidarité

## 1. Modification de la délibération n°37/2016 : désherbage de la bibliothèque municipale

Suite à la démission de Madame Agnès GUILLEMARD de son poste de responsable de la bibliothèque municipale, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme Pascale BILLARD comme nouvelle référente de la bibliothèque municipale pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections. (15 X 2018)

#### 2. Transports scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite aux trop nombreux dysfonctionnements des transports scolaires, il a écrit aux parents d'élèves afin de recenser les difficultés rencontrées et d'avoir un échange efficace avec les services de SNA. Mme Billard, adjointe à l'éducation et présidente du SIVOS, est chargée de suivre ce dossier. (15 X 2018)

#### 3. Participation au repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens se tient chaque année au mois de mars. Dans ce cadre, certains convives souhaitent être accompagnés de membres de leurs familles pour leur déplacement. La participation de ces derniers ne pouvant être qu'à titre onéreux, n'étant pas des ayant droits, il convient d'établir le montant de leur contribution. Celle-ci est fixée au prix coutant soit 35 euros. (28 l 2019)

#### IV/ Informations diverses

#### 1. Compteurs Linky

M. le maire donne des explications sur le compteur électronique et explique son fonctionnement (Courant CPL, envoi des informations une fois par jour, avantage et inconvénients). Le système est porté par les différents opérateurs (RTE pour le transport, ENEDIS pour la distribution et les différents fournisseurs) comme outil d'optimisation des moyens de production électrique. M. le maire propose aux membres du conseil et aux administrés qui le souhaiteront la documentation de l'ADEME au sujet des compteurs LINKY et rappelle qu'un particulier peut refuser l'accès à sa propriété.

A ce jour 10 millions de compteurs sont déjà posés sur 25 millions, le déploiement total étant prévu pour 2020. (12 XI 2018)

#### 2. Défibrillateur

Dans le cadre de la mise en place des défibrillateurs à la mairie et à la salle du Clos Galy, la commune envisage une formation aux premiers secours ouverte à la population. Elle pourrait être portée par la Croix rouge. Plusieurs dates seront proposées et une communication sera effectuée auprès de la population. (12 XI 2018)

#### 3. Fibre optique

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur notre commune. Il est assuré par l'entreprise Eiffage Energie Télécom. (28 I 2019)

### 4. Grand débat

Un cahier de doléances et de propositions a été mis en place en mairie et en ligne. Comme cela est précisé sur le site de la commune, 4 débats seront organisés par le département et 4 par le CESE de SNA. Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour y prendre part. (28 I 2019)

## 5. Élections

M. le Maire informe qu'une réforme des listes électorales a eu lieu avec de nouvelles conditions d'inscription sur les listes électorales. Un communiqué est fait dans ce Catenay en page 2 (28 I 2019)

## 6. <u>Contrat de plan interrégional état-régions de la vallée de la Seine (CPIER)</u>

En relation avec le CPIER, plusieurs manifestations sont prévues notamment sur le paysage. Ainsi, la commune pourrait accueillir l'exposition : « De l'autre côté de l'autre ». Pour le moment, aucune décision n'a été prise. (28 I 2019)

## Le Plan Local d'Urbanisme : bilan d'étape

A l'ancien Plan d'Occupation des sols (POS), créé par la Loi d'orientation foncière de 1967, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000 et la loi ALUR du 24 mars 2014 ont substitué le Plan local d'urbanisme (PLU). C'est pourquoi le Conseil municipal a jugé opportun de se saisir du nouveau cadre législatif afin de construire un PLU, qui réponde pleinement aux objectifs de développement territorial de la commune.

Cette volonté répond tout d'abord au besoin de disposer d'un document d'urbanisme qui traduise les orientations d'aménagement et d'urbanisation souhaitées par le Conseil municipal, en cohérence avec les diverses nécessités de protections des sites, la gestion des milieux humides, la préservation et la valorisation de l'espace agricole, le tourisme, la qualité de vie des habitants.

Ainsi, la rédaction du PLU répond à plusieurs objectifs dont le premier est de retrouver une maîtrise foncière de la commune pour assurer son développement. Il convient ainsi de :

- protéger et valoriser le patrimoine bâti et préserver son identité paysagère;
- assurer un équilibre entre les diverses activités de la commune : agriculture, industrie, tourisme, commerce et artisanat;
- assurer l'adéquation entre le développement du territoire communal et les objectifs du Grenelle de l'environnement;
- organiser l'espace communal afin de créer des lieux de vie de qualité pour toutes les tranches d'âges de la population;
- maintenir par un développement harmonieux un habitat de qualité dans le village.

Les préoccupations environnementales prendront toute leur place dans la définition du projet de plan local d'urbanisme que ce soit à l'échelle globale ou dans la pratique quotidienne des différents lieux de vie de la commune. Cela pourra se traduire par des objectifs de protection et de valorisation des espaces naturels comme supports de biodiversité, de maintien du caractère paysager de la commune et de qualité du cadre de vie.

Enfin, l'objectif de la commune est de se doter d'un document d'urbanisme qui réponde au contexte législatif.

Le PLU devra s'inscrire dans le respect des principes d'aménagement définis par différents textes successifs intervenus après l'élaboration du plan d'occupation des sols du 8 novembre 1993.

Toutes les exigences législatives pour l'élaboration du PLU ont été respectées, en termes de production de documents et de calendrier.

Ainsi, le conseil municipal a débattu, lors de sa séance du 9 mai 2017 sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) lequel avait déjà été présenté aux élus le 12 décembre 2016.

C'est à présent le dossier de projet de PLU qui vient d'être arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées et sera soumis ultérieurement à enquête publique.

Tout au long de la procédure d'élaboration du PLU, la concertation s'est effectuée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Les modalités légales ont été actées par la délibération du conseil municipal du 1er juillet 2015, à savoir :

- 1 article spécial dans la presse locale annonçant l'élaboration du PLU et les modalités de concertation
- 3 articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune à chaque étape de l'élaboration du plan local d'urbanisme (diagnostic, PADD, règlement)
- 2 réunions avec les associations et les groupes économiques
- 2 réunions publiques avec la population pour partager et débattre du diagnostic et orientations du PADD
- 1 exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté.

Pour plus de détails, on consultera avec profit l'annexe de la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2018, qui produit une récapitulation précise de toutes les actions menées au titre de la concertation.

D'ores et déjà, la Commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 18 janvier 2019 a donné un avis favorable à notre PLU.

Avec la consultation et le retour des personnes publiques intéressées, le processus de validation de notre PLU se poursuivra par une enquête publique. Celle-ci devrait avoir lieu en mars

### Un point sur les transports scolaires

Les services de transport scolaire emmenant les élèves vers les collèges et lycées de Vernon ont rencontré un certain nombre dysfonctionnements en début d'année scolaire.

À la demande de Monsieur le maire, les parents nous ont fait part de leur expérience. Tous les signalements ont été remontés au service mobilité de SNA. Dans sa réponse, la responsable des transports, Madame Aline Bertou, nous a assuré que les modifications dans les points de montée ou de descente (à Vernon) avaient été décidées pour répondre à des problèmes de sécurité et que les incidents qui ont émaillé les premiers mois de l'année étaient tous en cours de résolution.

Nous vous invitons à continuer de nous signaler chaque incident notable rencontré dans les mois à venir.

Pascale Billard

## Festivités passées ...

## Noël des enfants de la commune

Le 16 décembre dernier, les plus jeunes islois se sont réunis pour l'arbre de noël de la commune !

Après un excellent moment passé avec les comédiens des « Petits scientifiques de Noël »qui ont vraiment passionné les petits





mais aussi bien amusé « les grands »,





Ensuite les enfants se sont réunis autour du père Noël qui leur a remis leurs cadeaux.



Enfin tous ont pu déguster le goûter offert par le comité des fêtes. Pour ceux qui n'ont pas pu assister à la fête, cadeaux et chocolats ont été emportés à la mairie où nous demandons aux parents de venir les récupérer le plus rapidement possible.

## Les vœux de la municipalité

Le 12 janvier salle du Clos Galy a eu lieu la



traditionnelle soirée des vœux. Ce fut l'occasion, pour notre maire de faire le point sur l'actualité du village et plus encore...

Son discours se termina, comme d'habitude, par un moment d'échanges plus ou moins informels avant le verre de l'amitié avec de nombreux participants, qui se

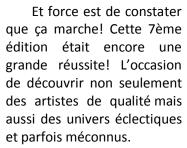
poursuivit tard dans la soirée.

## **Encore Carton plein pour le Popot'art**

L'association vernonnaise Popot'Art nous a fait le plaisir de venir pour la 3<sup>ème</sup> fois dans notre village et nous a proposé samedi 26 janvier une soirée autour du jazz. Nous étions 130 personnes à la salle du Clos Galy.

L'idée des organisateurs : provoquer des rencontres entre des musiciens professionnels qui

n'ont pas l'habitude de jouer ensemble.



Ces rencontres ne sont pas uniquement l'occasion

de ravir nos oreilles, les papilles sont aussi de la partie puisqu'on y mange à l'auberge espagnole, chaque participant étant invité à apporter un plat basé sur le thème culinaire choisi par l'association (cette fois-ci c'était « bœuf et/ou improvisations végétariennes », tout un programme!).

Tout cela est très convivial. La participation est libre, la recette pour les artistes se faisant au chapeau.



Et pour clôturer la soirée, tous les musiciens présents qui le souhaitaient ont été conviés à partager la scène pour un moment d'improvisation.

Cerise sur le gâteau, la salle était particulièrement bien décorée grâce aux talents de décorateurs amateurs au sein de l'association mais aussi de Yazz sculpteur et peintre exposant ses tableaux pour l'occasion. (dont on peut retrouver les œuvres au jardin d'Eden à Giverny)

Rendez-vous est déjà pris pour un nouveau moment de partage et de découverte au printemps, à Giverny, autour d'une randonnée musicale!

Nathalie Tison

## **Environnement**

Nos chemins, nos bords de routes, notre berge de Seine ont besoin de vous...



Notez dans vos agendas le rendez-vous à la mairie samedi 23 mars dès 9h00 en tenue de jardiner..

La fin de matinée regroupera les courageux autour du verre de l'amitié bien sûr...!

## Un événement au village...

1èrejournée « jardin et partage » organisée par l'AISLC



Entrée libre l'après-midi, vous pourrez y apprendre des techniques utiles aux jardiniers néophytes ou experts. Une bourse échange de plans et de graines sera organisée. Vous serez invités à apporter et à partager vos productions avec les autres visiteurs.

Réservation obligatoire pour la soirée

## Repas des anciens de la commune

Le 3 mars prochain aura lieu le traditionnel repas dédié aux anciens de la commune.

Cette année encore, l'équipe municipale sera ravie de réunir tous les Islois à partir de 65 ans autour d'un délicieux repas concocté par le traiteur vernonnais « À votre goût » et servi par quelques jeunes de la commune

Cette année, l'ambiance sera joyeuse puisque placée sous le signe du cabaret avec André et Priscilla Picton



## Calendrier du comité des fêtes



Le vendredi. 8 mars 2019 20h30 à la mairie, Assemblée Générale

- Le dimanche19 Mai : marche à pied dans la vallée de la Seine
- Le dimanche 07 juillet à partir de 6h : foire à tout en bord de Seine
- Le dimanche 14 juillet en bord de Seine à partir de 12h30 : repas champêtre
- Le dimanche 15 septembre à Pressagny Le Val : foire à tout à partir de 7h rue Clergeot (devant la chapelle)
- Le samedi 28 septembre à partir de 20h salle du Clos Galy : moules frites
- Le samedi 16 novembre à partir de 20h salle du Clos Galy : couscous

## D'ores et déjà pour 2020...

Le samedi 18 janvier à partir de 20h salle du salle Clos Galy : choucroute

En Mars : Assemblée Générale avec L'élection d'un nouveau bureau

## Notre salon du livre revient...



Comme c'est désormais la coutume tous les deux ans, l'Association Isloise pour le Sport, les Loisirs et la Culture (AISLC) organisera, le dernier week-end de juin, la troisième édition de son salon du livre « Notre-Dame de Lire ».

Un week-end riche puisqu'il commencera le samedi soir par une pièce de théâtre présentée sous le grand barnum en bord de Seine.

A partir de 10 heures, le dimanche 30 juin, vous retrouverez un large choix d'animations et surtout, une cinquantaine d'auteurs venus à la rencontre de leur public!

Cette année, la part belle sera laissée au « polar » avec une vingtaine d'écrivains spécialistes du genre. Les 30 places restantes seront partagées entre les autres genres littéraires destinés à tous les publics de 0 à 100 ans avec de belles surprises en perspective.

Pour quelques heures ou la journée complète (la restauration est possible sur place), les bénévoles de l'association vous attendront nombreux sur les bords de Seine.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

### notredamedelire@hotmail.com

Et pour suivre l'actualité du salon, retrouvez nous sur notre page Facebook :

https://www.facebook.com/AISLCNDI/

## Un nouvel artisan au village

C'est le 1er juillet de cette année que TJ Motoculture 27 voit le jour. Et depuis, le carnet de commandes de Jeremy Touron ne désemplit pas...

Passionné de mécanique, c'est avec la réparation des mobylettes des copains du village que Jérémy commence... Ce qui le conduit tout naturellement à suivre un BEP MSMA (maintenance des systèmes mécaniques automatisés) à Jean Moulin aux Andelys. À sa sortie, embauché chez Peugeot à Poissy, il cherche vite au bout de six mois un autre cadre d'emploi et se retrouve un peu par hasard chez MBK aux Andelys; il s'y exerce à la vente et à la réparation de cycles dans un premier temps puis de tondeuses et voitures sans permis; c'est sur le tas qu'il apprend tout ce qui

concerne le jardin et la motoculture.

Après 11 ans passés chez son employeur qu'il quitte en très bons termes, il décide de monter sa propre entreprise de réparation et vente de pièces détachées de matériel de motoculture, à son domicile de N.-D. de l'Isle avec un

petit « plus » : l'enlèvement et la livraison du matériel.

Les débuts sont très encourageants : la saison d'été a fonctionné à fond et même en cette période hivernale le travail ne manque pas grâce à un contrat avec un paysagiste et un groupement de communes.

C'est le moment de revoir votre matériel. Aussi n'hésitez pas à frapper à la porte de Jérémy : vous y trouverez compétence et gentillesse...!.

Catherine De la Brosse

## Pour les enfants du monde...

Comme chaque année depuis 2011, Mme Nathalie



**TJ MOTOCULTURE 27** 

Tison organise une soirée (témoignage et dîner) à la salle du Clos Galy en faveur de l'association *Enfants du Monde France*, petite association

nationale animée exclusivement par des bénévoles depuis plus de 40 ans et dont les actions sont tournées vers l'enfance démunie à travers le monde.

Cette année, la « récolte » des fonds se fera au profit d'un partenaire en Haïti. L'intervention qui précédera le repas sera un témoignage sur la Géorgie, à mi-chemin entre l'Europe et l'Asie. Cette soirée aura lieu le **16 mars 2019 à partir de 18h00**, n'hésitez pas à en parler autour de vous à vos amis, votre famille...

Au plaisir de partager ce moment ensemble.

<u>Pour tous renseignements</u>: Nathalie Tison (02.32.52.72.20 ou 06.01.76.65.12) ou par mail: nathalietison@live.fr

## QUAND LA SORCELLERIE FRAPPAIT A NOTRE PORTE...

Si vous vivez un grand chagrin d'amour et que vous êtes au chômage, si en plus vous souffrez d'une acné tenace et ne faites aucune confiance à votre dermatologue (d'ailleurs on vient de vous voler votre voiture et vous n'avez plus de moyen de transport pour aller le consulter!), si d'autre part vous suivez un régime amincissant qui s'avère complètement inefficace, si, dans la foulée vous êtes bien convaincu que votre voisine vous a jeté un mauvais sort et si, par-dessus tout cela, vous n'êtes pas loin de croire que le monde entier vous en veut, alors oui, avant que votre machine à laver ne prenne feu, que votre téléphone n'ait attrapé un virus, avant que vous ne découvriez un gros crapaud bavant au fond de votre baignoire, prenez rendez-vous le plus vite possible avec un mage!

Il vous suffit simplement de consulter les petites annonces. Vous verrez bien que les désenvoûteurs y pullulent! En tous cas ils sont en plus grand nombre que les psychiatres! Estce parce qu'ils sont plus performants? Tout ça est un peu sorcier, non? Et ça ne date pas d'aujourd'hui...



Autrefois on disait d'un homme impuissant qu'il était « inhabile à sacrifier à Madame Vénus » parce qu'un « enquéraudeur » lui avait noué l'aiguillette. Dieu merci, à cette époque, l'Église veillait au grain! Ainsi le Rituel d'Évreux du XVIIème siècle excommuniait systématiquement les malfaisants quand il ne les vouait pas à la damnation éternelle!

On connaît la recette d'un noueur d'aiguillette qui sévissait dans le Vexin ; elle consistait à faire discrètement avaler au fiancé, la veille de son mariage, une poudre concoctée « à base du poil des yeux d'un loup mélangé à celui qui est à sa gueule en forme de barbe et à un peu du bout de son membre génital ». Étonnant non ? Il existait toutefois quelques remèdes propres à conjurer le mauvais sort de l'aiguillette. Dans la région de Lyons-la-Forêt, par exemple, on conseillait, étant à jeun, de manger un pivert rôti avec du sel bénit. À Gisors, on estimait qu'il suffisait de respirer à pleins poumons la fumée de la dent brûlée d'un homme mort depuis peu. On lit aussi dans un grimoire trouvé aux Andelys que « si l'homme et la femme sont affligés de ce charme il faut, pour en être guéri, que l'homme pisse à travers l'anneau nuptial que l'épousée tiendra pendant qu'il pissera!»

Excommunié ou damné, s'il se faisait pincer, le jeteur de sort connaissait inévitablement le bûcher. C'est ce qui arriva (en 1685) au berger Bourriquet de Beaumont-le-Roger parce qu'il savait nouer ou dénouer les aiguillettes, guérir ou empoisonner les troupeaux et surtout parce qu'on l'avait accusé d'avoir passé une nuit à écrire des sortilèges. C'est ce qui arriva aussi au nommé Vignerons de Romilly-la-Puthenaye que l'on soupçonnait fort de commercer avec le diable jusqu'au jour où le témoignage d'une jolie veuve lui fut fatal :

- Il m'a dit qu'avec une seule de mes épingles il pouvait faire tout ce qu'il voulait de moi ! Il m'a dit qu'il avait le pouvoir d'ouvrir ma porte même si je la fermais à trois tours de chaîne. Qu'il viendrait coucher avec moi ; qu'il me ferait bien des enfants mais qu'il les empêcherait de venir au monde!

Et ce pauvre garçon qui brûlait manifestement d'amour - c'était sans doute là son seul tort ! - périt dans les flammes du bûcher réservé aux sorciers.

Le bûcher aussi, à Vernon, pour François de Vesly et Catherine Murgue « convaincus d'avoir en communiant retenu et abusé de la sainte Hostie et en avoir composé un maléfice pour donner la maladie au troupeau de leur voisin ». On avait même convoqué quatre médecins de Rouen, persuadé qu'ils allaient découvrir la marque diabolique sur le joli corps dénudé de la jeune sorcière de Saint-Marcel! « Mais, avouèrent les experts, après l'avoir examinée et lui avoir fait plusieurs ponctions en divers endroits, nous l'avons toujours remarquée sensible à la douleur... et ainsi n'y ayant rien d'extraordinaire, nous estimons qu'elle ne porte aucune griffe du démon qui soit à notre connaissance »... Ce qui ne lui évita pas la torture (le supplice de la question!) et la mort, le 7 novembre 1692, en place du Marché, après avoir fait amende honorable sur le parvis de la collégiale Notre-Dame de Vernon en portant un cierge qui pesait un âne mort.

La chasse aux sorcières est particulièrement active entre 1580 et 1630. Les femmes sont particulièrement visées, avec les juifs, les vagabonds, les gens du voyage, etc. Et on condamne encore parfois des animaux.

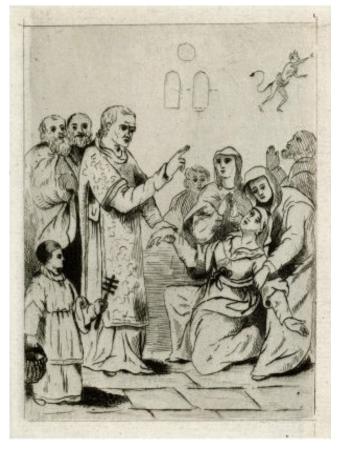
Au mois de janvier de 1595 une épidémie particulièrement sévère est venue à bout d'un troupeau de moutons à Tilly, à deux pas de Notre-Dame de l'Isle. Le responsable en était le Diable, bien sûr, avec son représentant terrestre, le berger Pierre Vallet. On savait bien, dans toute la région que, non seulement cet homme-là portait malheur, mais on le soupçonnait aussi de jeter des mauvais sorts. Que faire, alors, si ce n'était se débarrasser de lui ? Dans un premier temps, on allait donc le laisser croupir sur la paille humide d'un cachot de la prison de Vernon où deux médecins spécialisés l'examineront sous

toutes les coutures. En vain. Il ne portait pas la marque du Diable. Mais était-ce une raison pour l'absoudre ? Non pas, il suffisait de le faire parler, ce qu'il fit après avoir subi le supplice de l'eau. Il avoua, en effet tout ce que l'on voulait et bien plus encore. Moralité, le pauvre Pierre Vallet de Tilly se retrouva condamné à mort sur le champ.

Le mercredi 19 juillet 1595, il fut alors conduit jusqu'à la place du Marché aux Porcs. Le bourreau l'étrangla et sa pauvre dépouille fut immédiatement brûlée, deux précautions valant mieux puisque la crémation empêchait les maléfices d'outre-tombe.

En 1641, ce fut l'affaire du couvent de Saint-François de Louviers avec ses jolies bonnes sœurs possédées. Leurs incroyables exploits firent grand bruit dans toute la France.

> Michel De Decker de Notre-Dame-de-l'Isle. Historien. Lauréat de l'Académie Française. Prix du Cercle Interalliés



Exorcisme de Magdelaine Bavent, religieuse de Louviers (1602-1653)

## **Une artiste Isloise au Grand Palais**

Muriel Baumgartner, plasticienne graveur, expose au Grand Palais de Paris du 12 au 17 février 2019.



Art Capital Paris 2019 a convié notre artiste à se joindre aux quelques 2000 créateurs français et étrangers rassemblés dans la plus pure tradition artistique sous les verrières de ce bijou parisien.

Depuis plus de 10 ans, Art Capital réunit autour de quatre salons des artistes émergeants ou confirmés d'horizons divers:

- Salon des artistes français,
- Salon des artistes indépendants,
- Salon comparaisons,
- Salon du dessin et de la peinture à l'eau.



découvrir, ou redécouvrir, le travail de cette habitante du hameau, sur son site (dont l'adresse est inscrite au bas de cet article) ou échanger avec elle sur FaceBook

pouvez

Vous

http://www.murielbaumgartner.com/ Bravo l'artiste...!

Magali Léger

Si vous aussi vous êtes au courant d'un événement qui concerne des Isloises ou llois ou si vous avez un «coup de cœur» pour un événement qui s'est déroulé dans notre voisinage n'hésitez pas nous en faire part (en mairie ou par le site de la commune...

Merci d'avance

## Un pilote Islois au 4L Trophy

Cette année, un islois, M. Thomas GUILLAUMET, prendra part au rallye 4 L Trophy, qui mènera le concurrents de Biarritz (départ le 21 février) à Marrakech, pour une arrivée prévue le 3 mars.

Le 4L Trophy est une aventure étudiante en Renault 4L dont le but est de donner des fournitures scolaires et



sportives aux enfants vivant dans le désert marocain (dans la région de Merzouga). Il s'agit du plus grand rallye européen en termes de participants

Le 4L Trophy 2019 en chiffres, c'est:

- 3000 étudiants
- 1500 équipages
- 12 jours d'aventure
- 6500 km parcourus

Suivez le rallye sur le site web de l'équipe :

http://www.rooteure.com/blog equipage

## Joies et peines 2018 - 2019

#### Ont vu le jour :

• Le 3 janvier : Lizéa, Rosa JEGADO LOUR

• Le 20 février : Sacha, Bernard DMITROVIC

• Le 18 décembre : Elliot Annie BERNARD

• Le 15 février 2019 : Arthur, Aylan ANISZEWSKI

#### Se sont mariés

Le 2 juin : Morgane PICHE et Hugo PELLION

 Le 28 juillet : Chloé COTTARD et Julien BONNEVAL

 Le 1<sup>er</sup> septembre : Lydie DELCOURT et Reynald MEHEUST

### Nous ont quittés :

Le 6 mars : M. Guy BAUDOT

• Le 15 février : Mme Sylvie FOURGON

Le 2 octobre : M. Claude MEERPOEL

Le 4 novembre : M. Bernard HUBREGHT

• Le 6 novembre : M. Pascal LERATE

Le 20 novembre : M. Serge DUMAIS

Le 22 janvier 2019 : M. Gérard AVENEL

## Vie pratique - réglementation

## 116.117 : un numéro national pour joindre un médecin généraliste de garde en

## **Normandie**



Aujourd'hui, vous êtes peut-être un peu perdu lorsque vous souhaitez joindre un médecin généraliste **en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux** car vous pouvez le faire via différents numéros de téléphone.

Désormais, plus de question à se poser : besoin d'un conseil, d'un avis médical ou d'être orienté, faites le 116.117, partout en Normandie !

Ce service est disponible aux heures de fermeture des cabinets médicaux, c'est-à-dire : tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.

**Attention** : le 116.117 ne sera pas accessible en journée, durant la semaine, puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.

## Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Elagage et entretien des cours d'eau



règlementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent

pas la circulation des piétons ou des véhicules.

De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains *d'entretenir le lit du Catenay* pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.



## Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.

Ceux-ci sont autorisés du 15 octobre au 15 mars uniquement.

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent...).

## **DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE**

Heures d'été dès le 1er avril



## DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

3, rue de l'étang : 02.32.53.26.35

#### **Horaires d'ouverture :**

du lundi au samedi

HIVER (du 1<sup>er</sup> oct. au 31 mars) 08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1<sup>er</sup> avril ou 30 sept.) 08h30-11h45 — 14h00-17h45

## **Informations utiles**

## 35, rue de l'église IOTRE-DAME DE L'ISLE

27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90

MAIRIE

mairie@notre-dame-de-lisle.fr
Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h

#### **ECOLES**

### Ecole de Notre-Dame de l'Isle

12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.

## Ecole de Pressagnyl'Orgueilleux

11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél.: 02.32.21.67.10

#### Seine

### Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél.: 02 32 53 50 03

### Horaires d'ouverture :

Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30

## Antenne locale

13, rue Lavoisier 27702 LES ANDELYS

Tél.: 02.32.71.25.20.

courriel : contact@cc-andelys.fr Horaires d'ouverture :

Tous les jours sauf le samedi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi :-18h30 vendredi:-16h30

## DEPARTEMENT DE

### Conseil départemental de l'Eure

Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél.: 02.32.31.50.50.

Fax: 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Pascal Lehongre

## **SERVICES DE L'ETAT**

### Préfecture de l'Eure :

Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux

Tél.: 02.32.78.27.27.

### Sous-préfecture des Andelys

10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys

Tél.: 02.32.54.74.87

## **Assistantes maternelles**

### Mme Hélène Boucher

5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 NOTRE DAME DE L'ISLE

Mob: 06 84 20 93 44

Mail : hboucher2@orange.fr Tel : 02 32 21 12 26

### **ASSOCIATIONS**

## Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle

Président : Luc Potin Mobile : 06.83.62.48.92.

## Accordéon Club de Normandie

Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45

## AISLC (Association Isloise Sports Loisirs Culture)

Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03 78

### Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie.

Tél.: 02.35.34.77.68. Mobile: 06.85.26.95.53.

## Amicale Canine de Pressagny rue des Prés

Tél.: 06.20.13.86.68

## Association cultuelle orthodoxe de Vernon et sa région,

10 rue du Moulin, Pressagny le Val

#### Bibliothèque municipale:

35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE

## Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10 h 30 − 12 h Vendredi : 16 h 00 − 19 h ⊠ biblio@ notre-dame-de-lisle.fr

#### **INDUSTRIE**

## Aco Produits Polymères SA

Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.

### **GSM Granulats**

Route des Andelys Tél.: 02.32.52.61.90

## ARTISANS AC Couverture Zinguerie

3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59

## A2CM Masset - charpente

8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52

#### **Cellier Laurence**

La Fée Hirondelle

Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehirondelle.fr

## CREADESIGN27 - Agencement

(Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux

21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr

## Di Giulian Eric - maçonnerie

19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61

## Lorailler Bernard - Plaquiste

10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20

## Méheust Reynald

#### **Terrassement Assainissement**

41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94

## Pertoldi Karine Graphiste freelance

18, rue de Mézières Tél.: 02.32.53.20.22 Mobile: 06.16.81.34.73.

## Skaziak Eric, Parcs et jardins

9, rue Emile Breton Tél.: 02.32.52.63.09

Tel.: 02.32.52.63.09 Mobile: 06.10.19.31.91.

## M. Jégado Chauffage, Electricité,

## Plomberie

15, rue des Andelys Tel.: 02 32 53 75 25 courriel: contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffagevernon.fr/

## M. Touron Jérémy Motoculture de plaisance

6 rue Léopold Joly Mobile: 06.49.17.94.91

## **GITES RURAUX**

#### Gîte Charmoye.

Gite de France n° 919

Tél.: 02.32.39.53.38 (centrale de

réservation)

### L'Orée du Val

Gite de France n° 1151 Mobile : 06 32 34 28 89

### SANTE / BIEN ÊTRE

#### Infirmières D.E.

Sylvie Goulay & Nicole Saunier

Tél.: 02 32 52 58 72

Cabinet: 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous

## **SERVICES D'URGENCE**

Pompiers: 18 Samu: 15

**SOS Médecins** 02.32.33.32.32 **Hôpital Vernon** : 02.32.71.66.00

Gendarmerie: 17

**Eau** (Sogea): 02.32.54.03.17. **Eau** (Sogea): 02.32.38.14.57

**EDF**: 0810 33 30 27

## SOS Essaim d'abeilles

M. Doré

49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12.

## SOS Essaim de guêpes

M .Fouquet

Mobile: 06.43.27.87.61

## **MENTIONS LEGALES**

## Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)

Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille

Membres: Muriel Baumgartner; Alain Favresse; Catherine de La Brosse; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro: Pascale Billard; Thibaut Beauté, Charles Maillard, Thierry Lepré.

Maquette : Alain Favresse Christophe Lacaille

Tirage ~ 330 exemplaires

**Imprimeur :** Impact communication 27110 Crosville la vieille.